

Arrêté du 4 août 2006 portant nomination à des comités d'experts spécialisés de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments

Cet arrêté donne la liste des membres des différents comités d'experts de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments nommés pour une durée de trois ans. Un comité d'experts traite spécifiquement des matériaux au contact des aliments.

Fichier(s) joint(s) (0):

Article(s) relatif(s) (0):

Lien(s) externe(s) (0):